

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-5-1

Séance du vendredi 7 novembre 2008

SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DE LA STATION DU LAC BLANC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder quatre subventions d'un montant de 410 487 € au Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc sur un montant subventionnable de 472 274 € au titre du programme 2008, selon la répartition suivante :
 - études et assistance à maîtrise d'ouvrage : 289 254 €
 - achat de deux motos neige : 27 000 €
 - travaux complémentaires au bike park : 36 000 €
 - acquisition et mise en place de trois cabanes de chronométrage : 58 233 €,
- ❖ d'affecter 94 233 € sur l'autorisation de programme N°2/2007 du programme F043 fonction 94, nature 20415, enveloppe 94663,

- ❖ d'affecter 316 254 € sur l'autorisation de programme N° 1/2008 du programme F044, fonction 94, nature 20415, enveloppe 103997,
- ❖ d'autoriser le versement du montant des subventions au Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions